

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 AVRIL 2011

**L'AN DEUX MILLE ONZE, le lundi 18 avril à vingt heures trente,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Bernard LEPERS, Maire.

### Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

LEPERS Bernard, HERBETTE Jean-Luc, GALLET Jean-Claude, MARDYLA Laurence, d'HAUTEFEUILLE Omblin, LERICHE Thierry, DUPUIS Jean-Marc, MABILLE Dominique.

### Etaients absents excusés

RINGEVAL Annie donnant pouvoir à LEPERS Bernard  
THIBAUT Marie-Françoise donnant pouvoir à HERBETTE Jean-Luc  
JOURDAIN Régis donnant pouvoir à MARDYLA Laurence  
CERCLIER Laurent donnant pouvoir à GALLET Jean-Claude  
DOMET Loïc  
GIRAUD Ghislain

### Etait absent non excusé

MOURONVAL Jérôme

### SECRETAIRE DE SEANCE

Madame d'HAUTEFEUILLE Omblin a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2011

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### POINTS AJOUTES A L'ORDRE DU JOUR

Aménagement du foyer communal. Baisse du taux de subvention au titre de la DETR.

Estimation du presbytère par les domaines en vue d'une vente.

Parking rue René Saint. Eclairage public. Demande de subvention au Conseil Général.

### VOTE DES TAUX DES 3 TAXES : BATI, NON BATI ET TAXE FONCIERE (18 04 2011 32/082)

Monsieur le Maire propose de voter les taux des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière sur le bâti et le non bâti).

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité et conformément à leurs engagements, de maintenir les taux inchangés.

base

Taxe d'Habitation	491 200 €	Taux : 11.68%	Produit attendu : 57 372 €
Taxe Foncière (bâti)	298 600 €	Taux : 22.36%	Produit attendu : 66 767 €
Taxe Foncière (non bâti)	49 399 €	Taux : 37.47%	Produit attendu : 18 847 €
Total :			142 986 €

❖ BUDGET COMMUNE

**COMPTE ADMINISTRATIF 2009 ET AFFECTATION DU RESULTAT (18 04 2011 33/082)**

Monsieur HERBETTE présente le compte administratif «commune» 2010, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Le 18 avril 2011 le conseil municipal réuni sous la présidence de Bernard LEPERS  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATI ON DE RESULTAT
INVEST	42 601.83 €		- 59 831.23 €	13708.09 €		-30 937.49 €
FONCT	206 988.68 €		139 444.75 €	- €		346 433.43 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010	
Affectation obligatoire :	

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	30937.49 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	315 495.54 €
Total affecté au c/ 1068 :	30 937.49 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010</b>	

### Vote du budget primitif commune 2011 (18 04 2011 34/082)

Monsieur HERBETTE donne lecture des propositions du budget primitif 2011

**Fonctionnement** : Dépenses : 637 063 €  
Virement à la section d'Investissement 100 000 €  
**Total des dépenses** **737 063 €**

Recettes : 421 567 €  
Excédent 2009 315 496 €  
**Total des recettes** **737 063€**

**Investissement** : Dépenses 369 024 €  
**Total des dépenses** **369 024 €**

Recettes 369 024 €  
Excédent €  
**Total des recettes** **369 024 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'unanimité aux propositions du maire et accepte le budget primitif « commune » 2011.

❖ BUDGET EAU

### COMPTE ADMINISTRATIF 2010 ET AFFECTATION DU RESULTAT (18 04 2011 35/082)

Monsieur HERBETTE présente le compte administratif « eau » 2010, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif tel qu'il a été présenté.

Le 18 AVRIL 2011, le conseil municipal réuni sous la présidence de Bernard LEPERS

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2010

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2010

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2009	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE EXERCICE 2010	RESTES A REALISER 2010	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATIO N DE RESULTAT
INVEST	46 632.91 €		- 5829.8 1 €	21 124.71 €		19 678,39 €
FONCT	4 549.12 €	€	1 939.81 €	- €		6 488.93 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2010</b>	
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	6 488.93 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2009</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

**Vote du budget primitif eau 2011 (18 04 2011 36/082)**

Monsieur HERBETTE présente les propositions pour le budget primitif eau 2011

**Fonctionnement** : Dépenses : 49 231 €

**Total des dépenses** **49 231 €**

Recettes : 42 742 €

Excédent 2009 6 489 €

**Total des recettes** **49 231 €**

**Investissement** : Dépenses 50 437 €

Reste à réaliser 21 125 €

**Total des dépenses** **71 562 €**

Recettes 30 759 €

Excédent reporté 2009 40 803 €

**Total des recettes** **71 562 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'unanimité aux propositions du maire et accepte le budget primitif « eau » 2011.

❖ BUDGET LOTISSEMENT

**Vote du Compte administratif 2010 (18 04 2011 37/082)**

Monsieur HERBETTE présente le compte administratif du budget « lotissement » 2010, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif tel qu'il a été présenté.

**Vote du budget primitif « lotissement » 2011 (18 04 2011 38/082)**

**Fonctionnement** : Dépenses : **230 365 €**

Recettes : **261 000 €**

**Investissement** : Dépenses : **222 865 €**

Recettes : **222 865 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'unanimité aux propositions du maire et accepte le budget primitif « lotissement » 2011.

**SUPPRESSION DES CANALISATIONS EN PLOMB RUE DUFOUR. BAISSÉ DU TAUX DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (18 04 2011 39/082)**

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier de la Préfecture concernant les subventions que la commune a sollicitées au titre de la DETR. Le taux maximal de la subvention qu'il est possible de demander est de 25 % et non pas 35%.

Concernant la rue Dufour, le montant estimé des travaux est de 10 967.50 € HT

La subvention de l'Etat au titre de la DETR serait de 25 % soit 2741.88 €

La part revenant à la commune serait de 8 225.62 € HT + 2 149.63 € TVA soit 10 375.25 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le plan de financement proposé. Cette part sera imputée en totalité sur les fonds propres de la commune.

### **SUPPRESSION DES CANALISATIONS EN PLOMB RUE DU MARECHAL LECLERC. BAISSSE DU TAUX DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (18 04 2011 40/082)**

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier de la Préfecture concernant les subventions que la commune a sollicitées au titre de la DETR. Le taux maximal de la subvention qu'il est possible de demander est de 25 % et non pas 35%.

Concernant la rue du Maréchal Leclerc, le montant estimé des travaux est de 14 406 € HT

La subvention de l'Etat au titre de la DETR serait de 25 % soit 3 601.5 € HT

La part revenant à la commune serait de 10 804.5 € HT + 2 823.58 € TVA soit 13 628.08 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le plan de financement proposé. Cette part sera imputée en totalité sur les fonds propres de la commune.

### **AMENAGEMENT DU FOYER COMMUNAL. BAISSSE DU TAUX DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR (18.04.2011 41 :082)**

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil Municipal le courrier de la Préfecture concernant les subventions que la commune a sollicitées au titre de la DETR. Le taux maximal de la subvention qu'il est possible de demander est de 20 % et non pas 30%.

Concernant le foyer communal, le montant estimé des travaux est de 41 781.50 € HT

La subvention de l'Etat au titre de la DETR serait de 20 % soit 8 356.30 € HT

La subvention du Conseil Général au titre du programme IDEAL serait de 3000 € HT

La part revenant à la commune serait de 30 425.2 € HT + 8 189.17 € TVA soit 38 614.37 € TTC

Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le plan de financement proposé. Cette part sera imputée en totalité sur les fonds propres de la commune.

### **ESTIMATION DU PRESBYTERE PAR LES DOMAINES EN VUE D'UNE VENTE (18 04 2011 42/082)**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le courrier des Domaines en date du 14 avril 2011 portant estimation du presbytère. Le presbytère est évalué à 140 000 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de procéder à la mise en vente du presbytère au prix de 140 000 €. Le terrain vendu avec le presbytère sera délimité par un géomètre mais il exclura la servitude le long de l'église et s'arrêtera au niveau du premier contrefort de l'église.

L'ensemble sera mis en vente chez Maître GOJJON, notaire à Ailly-sur-Somme, Pierre Immo à Picquigny et Flix'Immo à Flixecourt.

### **PARKING RUE RENE SAINT. ECLAIRAGE PUBLIC. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DANS LE CADRE DE LA PACTE (18 04 2011 43/082)**

Monsieur le maire présente au Conseil Municipal le courrier de la Fédération Départementale de l'Energie en date du 15 avril 2011 concernant les travaux d'éclairage public pour le parking rue René Saint. Celui-ci nous informe que la commune peut solliciter une subvention supplémentaire auprès du Conseil Général dans le cadre de la PACTE 2009-2011.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'arrêter le plan de financement suivant :

Montant estimé des travaux	3 448 € HT
Subvention de la FDE	690 € HT soit 20 %
Subvention du Conseil Général	690 € HT soit 20 %
Part revenant à la commune	2068 € HT + 675.93 € TVA soit 2743.93 € TTC.

La séance est levée à 23 h 00

Fait et délibéré en séance  
Les jour, mois et an susdits.

Le Maire et le Conseil Municipal.

<b>LEPERS Bernard</b>	<b>CERCLIER Laurent</b>
<b>HERBETTE Jean-Luc</b>	<b>MABILLE Dominique</b>
<b>GALLET Jean -Claude</b>	<b>RINGEVAL Annie</b>
<b>MARDYLA Laurence</b>	
<b>THIBAUT Marie-Françoise</b>	<b>JOURDAIN Régis</b>
	<b>LERICHE Thierry</b>
<b>d'HAUTEFEUILLE Omblin</b>	
<b>DUPUIS Jean Marc</b>	